

SYNTHESE

ATELIER 4

BIODIVERSITE MARINE

Nom du responsable PNF : **Gilles LANDRIEU (en lien avec Laurent GERMAIN de l'AAMP)**

Président : **Frédéric BACHET**

Animateur : **Laurent GERMAIN.**

Cet atelier était conjoint à Parcs Nationaux de France et au Forum des Aires marines protégées. Le forum, au-delà des parcs et réserves, est le regroupement des aires marines protégées françaises. Initiative qui a débuté en 2003, rassemblant les espaces classés tels que les parcs nationaux et les réserves naturelles mais également les sites Natura 2000 et les promoteurs d'aires marines protégées. Les thèmes abordés ont traité particulièrement des aspects techniques.

Le premier thème a été **la gestion de la pêche de loisir** qui concerne toutes les aires marines protégées. Cette gestion est souvent source de problème. Il s'agit d'une activité en pleine progression avec un impact sur le milieu évalué, dans certaines zones méditerranéennes, à des prélèvements équivalents aux prélèvements de la pêche professionnelle. Nous avons également constaté, toujours pour la Méditerranée, que nos voisins espagnols et italiens réglementaient les quantités des prélèvements de la pêche de plaisance. C'est un thème majeur de réflexion pour les aires marines protégées.

Le besoin de mise à niveau et le besoin d'information sur **les moyens techniques d'investigation et d'intervention en mer** ont aussi été abordés. Il s'agit d'un espace particulier puisque à titre d'exemple moins d'hommes sont allés à 1000 mètres de profondeur que dans l'espace. Cette connaissance est donc un enjeu important car elle est nécessaire pour accéder au milieu marin.

Un autre thème abordé est la **loi d'avril 2006 qui reconnaît 6 catégories d'aires marines protégées**, qui sont les réserves naturelles et les parcs nationaux, les parcs naturels marins, les arrêtés de biotope, le domaine public maritime affecté au conservatoire du littoral et les sites natura2000. Il est donc important d'identifier le rôle de chacun, sa fonction, la spécificité de chacune d'elle, quel outil doit être utilisé ou dans quelles conditions. Il a également été constaté que d'autres catégories d'aires marines protégées relèvent de politiques ou d'initiatives comme la politique de la pêche, sans oublier les initiatives prises par les collectivités territoriales et les sanctuaires.

Le thème de l'accompagnement des **politiques outre-mer** a aussi été abordé. L'enjeu est, par rapport aux engagements qui ont été pris, de passer de 0.2% d'aire marine protégée à l'heure actuelle à 10% d'aire marine protégée d'ici 2012. L'outre-mer joue donc un rôle essentiel quant à la vision de l'évolution de la gestion de la biodiversité marine. Comment aborder la diversité des situations dans le Pacifique, dans les Caraïbes, dans l'Océan Indien ? Comment aborder les approches différentes et les cultures maritimes différentes ?

Enfin, ont été abordés les **liens nécessaires avec les autres politiques**, en particulier la politique commune des pêches qui préconise une gestion de la ressource par l'écosystème recommandant des zones de pêche protégées. Derrière ça, se profile une gestion territoriale ou spatiale des zones de pêche et le lien avec les aires marines protégées apparaît assez évident.

Pour conclure, **la directive cadre stratégie marine européenne**, qui vise au bon état écologique du milieu marin en 2020 et qui mentionne, en premier lieu, en place très importante, la fonction des aires marines protégées a été commentée.

Il convient enfin d'insister sur la grandeur de la tâche en quelques chiffres. La France, les eaux sous juridiction française, couvrent 11 millions de kilomètre carré dont 97 % sont outre-mer contre 3% en Métropole. Les eaux couvrent 70% de la planète d'où l'importance des écosystèmes. Les poissons ne

se cantonnent pas dans une toute petite zone, par exemple, les poissons naissent dans les rivières, descendent dans la mer, grossissent au large et reviennent. Il est donc nécessaire de considérer de grandes zones. L'AAMP a été justement créée pour permettre de prendre en considération les préoccupations des uns et des autres souvent les mêmes ou proches et de donner aux gestionnaires les moyens de travailler. L'AAMP est d'apporter cet appui pour que les bonnes pratiques des uns servent aux autres mais aussi de donner la possibilité de créer des grandes zones.

A titre d'exemple, le parc naturel marin d'Iroise, représente 3500 km² alors que jusqu'ici on ne connaissait que la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio vues de la lune, qui représente 800 km².